

Un Avenir coopératif pour l'Europe

*Cooperatives Europe est la voix des entreprises coopératives en Europe.
Nous représentons 140 millions de coopérateurs individuels qui se partagent la propriété de
176.000 entreprises coopératives innovantes et compétitives dans un large éventail de
secteurs¹ ; elles emploient 4,7 millions de citoyens européens.*

Les entreprises coopératives plus proches des personnes

Nous engageons les institutions européennes et les dirigeants politiques de toute l'Europe, au sens large, à opter pour un nouveau modèle de création de richesse : une économie coopérative enracinée dans les valeurs et la participation des citoyens européens. Contrairement à une trajectoire de développement qui cède la dirigeance à des investisseurs et des marchés financiers, nous en appelons à une plateforme participative pour l'entrepreneuriat et l'innovation qui rapproche le projet européen des personnes, qui se tisse de personnes à personnes et avec les personnes.

Les entreprises coopératives confortent les valeurs européennes

Si la solidarité existe encore, elle s'érode, entamée notamment par les inégalités, la crise de la zone euro et les instabilités politiques. Le renouveau des valeurs de solidarité exige une Europe plus proche des personnes, porteuse d'un modèle économique qui élargit la participation et non la fragmentation. Les coopératives, grâce à leur structure de gouvernance démocratique et participative, offrent une voie éprouvée de diffusion de la propriété et de l'entreprise dans une économie plus inclusive. En Europe, ce sont les pays qui ont développé des niveaux de valeurs coopératives plus élevés dans leur société qui ont été récemment les témoins de meilleurs niveaux de performance économique.

Les entreprises coopératives une réussite européenne

Les coopératives sont un exemple significatif de réussite entrepreneuriale, par leur contribution à l'entrepreneuriat économique et social ainsi que par la résilience de leur économie. Elles sont, cependant, rarement reconnues comme un modèle d'entreprise unique à la lumière de la réponse qu'elles donnent aux questions sociales tout en s'engageant dans des échanges commerciaux d'échelle sur des marchés compétitifs. Les coopératives et, plus largement, l'économie sociale sont une composante économique essentielle du socle social européen. Pour exploiter leur potentiel, il ne suffit pas de reléguer les coopératives à des silos politiques inadaptés à l'intégralité de leurs caractéristiques entrepreneuriales (petite entreprise, entreprise sociale, entreprise durable) alors que l'agenda politique dominant marginalise leur contribution en concentrant son soutien sur l'entreprise guidée par les investisseurs et en préférant les entrepreneurs individuels aux équipes entrepreneuriales.

Les entreprises coopératives vecteurs de l'acheminement vers le développement durable

Les coopératives européennes, entreprises axées sur les personnes, sont en première ligne pour soutenir la mise en œuvre des Objectifs de développement durable des Nations Unies et l'agenda 2030 au niveau européen. Elles travaillent dans l'intérêt de tous leurs coopérateurs et communautés. Elles dynamisent l'économie et la production locale, elles engagent des jeunes, elles soutiennent l'insertion de migrants, elles encouragent l'égalité entre les femmes et les hommes ainsi que l'élargissement de la responsabilité sociale et, enfin, leurs pratiques entrepreneuriales s'inscrivent dans le long terme.

La valorisation de la dimension sociale de l'Union européenne, telle qu'elle est exprimée dans le Socle européen des droits sociaux, peut être enrichie par des politiques de promotion du rôle des coopératives, notamment la promotion de la cohésion sociale et de l'inclusion des citoyens plus exposés au risque de pauvreté et d'exclusion, sans perdre de vue que la concrétisation de la durabilité est au cœur du modèle de l'entreprise coopérative.

Un appel coopératif à agir

Entreprises innovantes, les coopératives ont un riche portefeuille d'innovations et de pratiques qui offre des possibilités d'action politique dans tous les secteurs de l'économie : de la culture, du logement et de l'agriculture à l'économie bancaire et à la nouvelle économie collaborative. Sur le plan stratégique, sept interventions interdépendantes impliquent des décisions critiques pour lesquelles le consensus et l'action sont nécessaires afin de déverrouiller le potentiel d'une économie coopérative plus présente dans toute l'Europe :

1. une reconnaissance au niveau européen et par les États membres du principe de diversité des entreprises et de leur propriété, dont la contribution des entreprises détenues par leurs membres, des entreprises familiales ainsi que des banques et assureurs coopératifs et mutuels ; l'introduction d'un **Test de diversité de l'entreprise** dans l'évaluation d'impact de toute nouvelle politique ou nouveau règlement de l'UE sur les entreprises, qui s'étende de la protection bancaire à celle des consommateurs, afin d'assurer une égalité de traitement entre toutes les formes d'entreprise ;
2. des **investissements garantis par l'actif**, accompagnés de la reconnaissance de la valeur du logement social, coopératif et public ainsi que des communautés locales d'énergie, à considérer comme prioritaires dans le cadre du Fonds européen pour les investissements stratégiques ou la création d'un nouvel instrument de financement en vue d'y élargir l'accès de plus petits projets ou d'initiatives communes par la voie de la Banque européenne d'investissement ;
3. la coordination de l'action pour promouvoir une **Transition énergétique** en Europe, d'une production d'énergie polluante, centralisée, détenue par les services de distribution, alimentée par des combustibles fossiles importés et des combustibles nucléaires à une production plus décentralisée, alimentée par des sources d'énergie propres, locales, valorisant l'efficacité énergétique, assortie de l'option ouverte dans chaque État membre de recourir au soutien de coopératives d'énergie renouvelable ;
4. un engagement des États membres à assurer un financement suffisant à une **Alimentation et Agriculture durable** dans le cadre du financement pluriannuel, dans le prolongement du plan d'action promis par la Commission européenne pour mai 2018 en vue d'une Politique agricole commune tournée vers l'avenir, ambitieuse et innovante, accompagnée d'accords commerciaux équilibrés pour étayer la compétitivité et la sécurité alimentaire européenne ;
5. le développement d'une **Politique industrielle inclusive** pertinente pour toutes les régions de l'UE qui : charpente la coopération économique en s'adossant aux chaînes d'approvisionnement ; favorise l'activité à faibles émissions de carbone en s'orientant vers une économie circulaire et une consommation durable dans des secteurs tels que la vente au particulier ; encourage des compétences clés dans des secteurs stratégiques tels que l'agriculture où les coopératives agroalimentaires jouent un rôle différencié dans l'UE ainsi que les compétences de la coopération dans tous les secteurs tels que les nouvelles technologies ; accélère le recours à la propriété collective par la transmission de l'entreprise aux travailleurs lors de la succession – un outil clé pour soutenir les entreprises dans les territoires européens ; reconnaisse le potentiel de l'évolution de « plateformes coopératives » qui offrent une production partagée dans l'économie du partage ;
6. une réponse rapide et coordonnée aux changements du régime de travail et des technologies, dont le basculement émergent du statut de salarié vers celui d'indépendant, en encourageant les États membres à adopter un **Cadre législatif adéquat pour les coopératives d'indépendants et de freelance** ;

7. un engagement à l'égard des dirigeants sur l'axe de la **Coopération mondiale au développement**, dans le cadre des Objectifs de développement durable des Nations Unies, avec une mention précise de la contribution de l'entreprise coopérative à des moyens d'existence durables dans le monde entier.

ⁱ Housing Europe (Fédération européenne du logement public, coopératif et social), CECOP (Confédération européenne des coopératives industrielles et de services), GEBC (Groupement européen des banques coopératives), Euro Coop (Communauté européenne des coopératives de consommation), UEPS (Union européenne des pharmacies sociales), REScoop (Fédération européenne des coopératives d'énergie renouvelable).